

Textus et Musica

Revue d'études interdisciplinaires – Rivista di studi interdisciplinari

Normes éditoriales – Français

La revue accepte les articles en français, en italien et en anglais. Veuillez respecter scrupuleusement les normes typographiques de la langue choisie et les instructions fournies ci-dessous.

I. Normes éditoriales

1. Corps du texte

- Le corps du texte de votre article (notes et résumé exclus) devra être composé en version .doc(x) ou .rtf, sans sauts de pages.
- Police : Times New Roman – Taille de police : 12 (corps du texte) ; 10 (citations) ; 10 (notes) – Interligne : 1,5 (corps du texte) ; 1 (notes) – Texte justifié.
- Le plan doit apparaître clairement. Le titre de l'article sera composé en Times New Roman, taille 14, en caractères gras, minuscules (pas de majuscules), centré. Les éventuels intertitres (facultatifs) comporteront au maximum deux niveaux, le premier en Times New Roman, taille 12, gras, le second en Times New Roman, taille 12, italiques.

2. Règles typographiques

- Les majuscules sont accentuées.
- Lettres soudées : Œu, œu, Æ, æ, etc.
- Les termes en langues étrangères, les locutions et abréviations latines dans le corps du texte sont composés en italiques (sauf etc. en romain). Leur traduction pourra être insérée entre ‘ ’.
- Les nombres ordinaux sont marqués par l'exposant : 1^{er}, 2^e.
- Les rangs des rois et princes, les numéros de siècle sont composés chiffres romains et en petites capitales suivi d'un *e* en exposant.
- Les noms de notes sont tous en italique : *ré* majeur, *mi* bémol mineur, *fa* dièse.
- L'appel de note est toujours placé avant tout signe de ponctuation.
- Le point final d'une phrase est placé avant le guillemet fermé s'il fait partie de la citation, après s'il n'en fait pas partie. Dans tous les cas, l'appel de note est placé immédiatement après le guillemet fermé (»).
- Numéros de pages et de vers : p. pour une page ou pour une série de pages isolées (p. 4, 7, 21) ou pour une série continue (p. 234-254) ; v. pour un vers ou une série de vers (v. 4, 7, 24) ou pour une série continue (v. 56-70).
- Ponctuation : le point-virgule (;), le double point (:), le point d'interrogation (?) et le point d'exclamation (!) seront précédés d'un espace insécable.
- Pour les phrases en incise, mettre un espace normal devant et derrière le symbole représentant un tiret moyen.

3. Abréviations courantes

- Manuscrit(s) : ms.
- Folio : fol.
- Recto/verso : ^{r/v} [ex. : fol. 3^r ; fol. 14^v ; fol. 15^v-17^r ; fol. 5^{r-v}]
- Vers : v.
- Collection : coll.
- Volume : vol.
- Colonne : col.
- Archives nationales : Arch. nat.
- Archives départementales : Arch. dép.
- Archives communales : Arch. comm.
- Bibliothèque municipale : Bibl. mun.
- Bibliothèque nationale de France : BnF
- Pour renvoi en note à une référence bibliographique : Cf.
- Siècle : laisser le mot **siècle(s)** en toutes lettres à moins que l'abréviation **s.** ne soit dans un titre d'ouvrage.
- Les mois de l'année sont abrégés dans les notes de bas de page : janv. ; fév. ; mars ; avr. ; mai ; juin ; juil. ; août ; sept. ; oct. ; nov. ; déc.

4. Citations

- Les citations courtes ne dépassant pas les 3 lignes resteront dans le corps du texte ; utiliser les guillemets français « » (avec espaces insécables) pour encadrer les citations. Une citation en langue étrangère placée dans le corps du texte est composée en italique et encadrée par des guillemets.
- Les citations longues seront rédigées en Times New Roman 10, interligne 1, à la ligne et rentrées ; introduites par les deux points et non encadrées par les guillemets. Les citations en langue française seront composées en romain et les citations en langues étrangères en italique.
- Les citations en langue étrangère, sauf celles en anglais, en ancien français ou en ancien occitan seront traduites soit sous la citation soit en note de bas de page. Si les citations en langue étrangère sont présentes en note, il n'est pas nécessaire de les traduire.
- Les citations ne devront pas excéder les 1500 signes espaces compris.
- Utiliser [...] pour marquer toute omission en début, milieu et fin de citation. Pour les citations internes à une autre citation utiliser les guillemets “ ”.

5. Notes de bas de page

- Les **appels de notes** doivent être systématiquement placés avant la ponctuation, mais après le guillemet fermant.
- Les notes sont placées en bas de page, numérotées en continu en chiffres arabes.
- Chaque note sera terminée par un point. Le premier caractère de la note est en majuscule (par exemple : *Ibid.*, Voir, etc.). Chaque note de bas de page forme un seul paragraphe et ne doit comporter aucun passage à la ligne.

II. Normes bibliographiques

Les références bibliographiques sont indiquées uniquement dans les notes de bas de page et doivent être claires et précises.

NB : on utilisera « *ibid.* » pour une référence ultérieure citant la même page du même ouvrage (article, chapitre, édition, monographie, etc.) mentionnée dans la note qui précède immédiatement. Pour se référer à une page différente du même ouvrage mentionné dans la note qui précède immédiatement ou pourra utiliser « *ibid.*, p. », suivi par le(s) numéro(s) de la page ou des pages concernée(s).

1. Monographie

- Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, (nombre de volumes, s'il s'agit d'une œuvre en plusieurs volumes), Lieu, Éditeur, année, (vol./t. n°), page(s) citée(s). Exemples :

³ Michel Zink, *Les troubadours : une histoire poétique*, Paris, Perrin, 2013, p. 29.

¹¹ Alison Stones, *Manuscripts Illuminated in France : Gothic Manuscripts 1260-1320. Part I*, 2 vol., London- Turnhout, Harvey Miller-Brepols, 2013, vol. 2, p. 158-162.

- Si l'ouvrage a été édité plusieurs fois, veuillez préciser, après l'année, l'édition consultée :

⁶⁴ Michel Zink, *Littérature française du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2020 [3^e éd.], p. 47.

- Reprise après première mention : Nom, *Titre abrégé*, page(s) citée(s) :

²³ Stones, *Manuscripts Illuminated in France*, vol. 2, p. 159.

2. Ouvrage collectif, actes de colloque :

- *Titre*, éd., Prénom(s) Nom(s) de(s) directeur(s) de l'ouvrage, Lieu, Éditeur, année, pages. NB : on met « éd. » quelle que soit la langue d'origine de l'ouvrage. Si les noms sont plus de trois, faire suivre le premier nom par *et al.* Par ex. :

⁶ *Philologie et Musicologie. Des sources à l'interprétation poético-musicale (XII^e-XVI^e siècle)*, éd. Christelle Chaillou-Amadiou, Oreste Floquet et Marco Grimaldi, Paris, Classiques Garnier, 2019.

³⁴ *Les noces de philologie et de musicologie. Textes et musiques du Moyen Âge*, éd. Christelle Cazaux-Kowalski *et al.*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

- Reprise après première mention :

⁶⁷ *Les noces de philologie et de musicologie.*

3. Thèses/mémoires inédits :

- Prénom Nom, *Titre*, type de thèse/mémoire, nom de l'université, année, page(s) :

⁴³ Beatrice Fedi, *La prima redazione in prosa delle Leys d'Amors: edizione critica delle due prime parti secondo i mss. T (Toulouse, Académie des Jeux Floraux, 500.007) e B (Barcelona, Arxiu de la Corona d'Aragó, S. Cugat del Valles 13)*, thèse de doctorat, Università degli studi di Firenze, 1998.

- Reprise après première mention :

⁴⁷ Fedi, *La prima redazione in prosa*, p. 67.

4. Article de revue

- Prénom Nom, « Titre », *Nom revue*, numéro de série, année, le rang des pages occupées par l'article en son entier. Si l'on cite une/des page(s) spécifique(s) lors de la première mention de l'article, on met, après le rang des pages : ici, p. 60. Exemples :

² Lewis Holford-Strevens, « Metrics for Musicians. Response to Thomas Schmidt-Beste », *Studi Musicali*, 28/2, 1999, p. 397-409, ici p. 408.

²⁴ Alphonse Blanc, « Vocabulaire Provençal-Latin », *Revue des Langues Romanes*, 35, 1891, p. 29-87, ici p. 46-47.

- Lorsqu'il s'agit de **nouvelles séries** veuillez utiliser la formule : n. s. :

²⁸ Sylvie Lecouteux, « L'archétype et le *stemma* des annales angevines et vendômoises », *Revue d'histoire des textes*, n. s., 3, 2008, p. 229-261, ici p. 247.

- Reprise après première mention :

³⁶ Holford-Strevens, « Metrics for Musicians », p. 404.

³¹ Lecouteux, « L'archétype et le *stemma* », p. 269.

5. Article ou chapitre dans un ouvrage collectif ou des actes de colloque

- Prénom Nom, « Titre de chapitre », *Titre de l'ouvrage*, éd., prénom(s), nom(s) de(s) directeur(s) de l'ouvrage, Lieu, Éditeur, année, le rang des pages occupées par le chapitre en son entier. NB : pas de « dans » ni de « in » précédant le titre de l'ouvrage ; on met « éd. » quelle que soit la langue d'origine de l'ouvrage. Ex. :

²¹ Gisèle Clément et Isabelle Fabre, « Une expérience de collaboration entre musiciens et chercheurs autour de la polyphonie médiévale. Nécessité et limites », *Philologie et Musicologie. Des sources à l'interprétation poético-musicale (XII^e-XVI^e siècle)*, éd. Christelle Chaillou-Amadiou, Oreste Floquet, Marco Grimaldi, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 13-28, ici p. 20.

- Reprise après première mention :

²² Clément et Fabre, « Une expérience de collaboration », p. 22.

6. Article ou chapitre dans un ouvrage du même auteur

- Prénom Nom, « Titre de chapitre », Id., Titre de l'ouvrage, Lieu, Éditeur, année, le rang des pages occupées par le chapitre en son entier. Ex. :

²² Costanzo Di Girolamo, « Onore e nobiltà », Id., *I trovatori*, Torino, Bollati Boringhieri, 1989, pp. 77-99.

7. Comptes rendus d'ouvrage

- Exemples :

²⁶ Silvère Menegaldo, « *Les Vers d'Amours d'Arras, Adam de la Halle et Nevelot Amion*, éd. Federico Saviotti », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 2018 [URL: <https://journals.openedition.org/crm/14985>], mis en ligne le 29 novembre 2018, consulté le 22 octobre 2019], p. 2.

²⁸ Clovis Brunel, « Alfred Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, Toulouse, Privat, et Paris, Didier, 1934 », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 95, 1934, p. 357-359, ici p. 357.

8. Éditions ou traductions de textes anciens

- Nom de l'auteur édité, Titre de l'ouvrage, Prénom de l'éditeur Nom de l'éditeur, Lieu, Éditeur, année, page(s) concernée(s). Exemples :

²³ Christine de Pizan, *Les Sept psaumes allegorisés*, éd. Bernard Ribémont et Christine Reno, Paris, Champion, 2017, p. 54.

²⁸ *La Chanson de Roland*, éd. Cesare Segre, trad. française Madeleine Tyssens, Genève, Droz, 2003, v. 678-698.

³² « Arnaut de Maroill, *BdT 30.13, Franquez'e noirimens* », éd. critique et trad. italienne Luca Barbieri, *Rialto. Repertorio informatizzato dell'antica letteratura trobadorica e occitana* [URL: [http://www.rialto.unina.it/ArnMar/30.13\(Barbieri\).htm](http://www.rialto.unina.it/ArnMar/30.13(Barbieri).htm)], mis en ligne le 7 février 2018, consulté le 22 octobre 2019], v. 24.

- Reprise après première mention, s'il n'y a pas d'ambiguïté possible quant à l'auteur de l'ouvrage : *Titre abrégé*, page(s) citée(s). Exemples :

³⁶ *Les Sept psaumes allegorisés*, p. 32.

³⁶ *Chanson de Roland*, v. 246.

³⁹ *BdT 30.13* [URL: [http://www.rialto.unina.it/ArnMar/30.13\(Barbieri\).htm](http://www.rialto.unina.it/ArnMar/30.13(Barbieri).htm)], v. 8-9.

9. Sites internet

- En cas de renvoi à un site internet, il est demandé de fournir l'intitulé exact du site suivi, entre crochets, de l'URL de la page citée (la rédaction se chargera d'intégrer le lien hypertextuel direct) et de la date de dernière consultation (alternativement, il est

possible d'indiquer, une seule fois au début de l'article, la date de consultation de tous les sites cités). Exemples :

⁴³ Entrée « *canson* », *Dictionnaire de l'Occitan Médiéval* [URL: <http://www.dom-en-ligne.de/dom.php?lhid=3blhgMu2fe8TpCzE0cAU1o>, consulté le 24 décembre 2019].

⁴⁹ *Bibliografia Elettronica dei Trovatori* [URL: http://www.bedt.it/BEdT_04_25/index.aspx, consulté le 1^{er} avril 2020].

10. Manuscrits

- Si un ms. (plur. ms.) est indiqué par un sigle courant (toujours en italique), il est obligatoire d'indiquer la cote du ms. dans le texte, entre parenthèse, lors de la première mention du sigle : par ex. « le chansonnier occitan *Sg* (Barcelona, Biblioteca de Catalunya, 146) », « le ms. *O* du *Roland* (Oxford, Bodleian Library, Digby 23) ».
- Après la première mention, le sigle pourra suffire pour indiquer le ms. lorsqu'aucune confusion n'est possible, autrement il faudra spécifier « ms. », « chansonnier », etc. : par ex. « dans *O*, Charlemagne est mentionné dès le premier vers », mais « dans notre hypothèse B, le chansonnier C [...] ».

III. Images, exemples musicaux, tableaux

- Les images et les exemples musicaux doivent être envoyés à part et exclusivement en format **.jpg** ou **.png (150 DPI, 480 pixels minimum – 4000 pixels maximum de large, poids maximal du fichier de 3 à 10 Mo)**.
- Bien nommer chaque image et chaque exemples musical en indiquant le numéro correspondant : Fig. 1 ; Fig. 2 ; Fig. 3, etc.
- Dans le texte, indiquez l'emplacement souhaité pour chaque figure ou exemple musical sous la forme suivante : [Insérer Fig. 1].
- Que l'image soit libre de droits d'auteur ou non, il est **impératif** de signaler les droits d'illustration. Utilisez le **symbole © suivi du nom de l'auteur** de la figure, des **références bibliographiques** de l'ouvrage utilisé, de **l'institution/bibliothèque** ayant numérisé l'image, du **site internet**, etc. Si vous utilisez des images d'archives, des images issues de numérisations de sources de la part d'institutions ou de bibliothèques, **veuillez demander l'autorisation de reproduction**.
- Les images numérisées et accessibles sur internet ne seront pas reproduites et feront l'objet d'un renvoi direct à l'image en ligne sauf si l'image est retravaillée (miniatures, détails, annotations sur l'image). Veuillez indiquer dans tous les cas le lien vers l'image ou le folio numérisé.
- Toutes les figures devront être accompagnées d'une légende.
- Les **tableaux**, rédigés dans le même format que le texte (police : Times New Roman 10), pourront être insérés dans le corps du texte, accompagnés d'une numérotation progressive (« Tableau 1 », « Tableau 2 », etc.) et d'une légende appropriée. Dans les cas de tableaux particulièrement complexes, la conversion de chaque tableau en une image .jpg, suivant les indications données plus haut, est vivement souhaitée.

IV. Paratexte

L'article sera accompagné, dans un autre fichier .doc(x) ou .rtf, par :

1. **Un résumé dans la langue de l'article et sa traduction en anglais** (ou bien en français si le texte est en anglais) de 700 signes maximum (espaces compris).
2. **Une liste de mots-clés (entre 5 et 10) dans la langue de l'article et en anglais** (ou bien en français si le texte est en anglais), séparés par des points-virgules.
3. **Une présentation de l'auteur** avec le nom, le rattachement institutionnel et une adresse e-mail. Si l'auteur le souhaite, une brève bio-bibliographie (500 signes au maximum) peut aussi être jointe.

NB. Afin d'assurer l'anonymat pendant la *peer-review*, le nom de l'auteur n'apparaîtra jamais dans le texte de l'article. Les références bibliographiques à des publications précédentes du même auteur devront être introduites dans les notes de la façon la plus neutre possible, en évitant notamment des expressions telles « voir dans mon article *x* », « comme nous l'avons montré dans l'étude *y* », etc., qui pourront être intégrées, si nécessaire, après la révision.